

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	5 fr. 50	8 fr. 50

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUCLANT, Directeur | **L. BONNET, Rédacteur en chef**
L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Les Retraites des Instituteurs

L'examen détaillé de nos budgets révèle des situations vraiment étranges, des misères douloureuses, des scandales ignorés. Si vous ouvrez le budget de l'instruction publique, vous y trouverez, au chapitre 107, un article ainsi conçu : « Avancés remboursables aux instituteurs et institutrices admis à faire valoir leurs droits à la retraite : 500.000 fr. »

Voilà, me direz-vous, une somme assez ronde. Les instituteurs ne vont pas se plaindre de ce que l'on manque de sollicitude à leur égard. Mais à quoi donc sert cet argent ? Les instituteurs l'emploient-ils à embellir les lieux où ils prendront un repos bien gagné, à l'achat de meubles neufs ou de plantes d'appartement ?

Ne plaisez pas. Ce crédit qui vous intrigue, cette avance que l'on prescrit à pour but de remédier à une de ces situations douloureuses et scandaleuses dont je parlais tantôt. Il en est la constatation et la reconnaissance. Il en est, le très médiocre et très insuffisant palliatif. Il vient un moment pour tout instituteur où les forces le trahissent. Il ne suffit pas, en effet, pour mener une classe, de science, d'expérience, de dévouement. Il faut pouvoir y apporter l'autorité d'une vigueur et d'une énergie robuste. L'instituteur usé ou fatigué ne peut plus remplir sa tâche. Il doit passer la main et demander sa mise à la retraite.

C'est là que vont commencer ses tribulations. Pendant des mois et des mois après son admission, il attendra la liquidation de la pension qui le fera vivre ; jusqu'à ce moment-là, rien, pas un sou. S'il ne dispose d'aucune ressource personnelle, s'il n'a su réaliser, sur ce traitement d'ambassadeur que nous faisons aux maîtres d'écoles, des économies suffisantes, il est réduit à la misère. Oui ce fonctionnaire aura pendant de longues années servi la République, avec dévouement, avec abnégation souvent ; il se sera sacrifié à l'accomplissement de la tâche que nous, républicains, nous considérons comme la plus hautement sociale et démocratique ; il va lui falloir, sa vie finie, mendier littéralement, faire appel à la charité de l'Etat, de la commune, des particuliers. Plus de traitement d'une part — et pas encore d'arrangements — comment vivre, sinon d'aumônes, quand l'on n'a point de patrimoine ?

L'opinion, le Parlement, s'étaient à diverses reprises, émus d'un état de choses révoltant. Mais il est plus aisé dans notre France de s'indigner contre certains procédés administratifs que d'y porter remède.

Le travail qu'exige la liquidation d'une pension depuis la signature de l'arrêté d'admission à la retraite jusqu'à la délivrance du brevet, est en général assez simple. Ce qui le complique, c'est le grand nombre des candidats à la retraite et la nécessité d'examiner chaque demande à son tour de rôle, suivant un rang donné. Songez que les trois administrations concourent successivement à la liquidation de la pension ! Que la requête passe du ministère de l'Instruction publique aux Finances, des Finances au Conseil d'Etat, et que chacun de ces rouages est fait pour contrôler le précédent. Quand le Conseil d'Etat a donné avis favorable sur l'opportunité de la mesure à prendre... le ministre est assailli et rend un décret qui paraît à l'Officiel et permet de délivrer à l'intéressé son brevet de pension.

Est-ce trop de six à dix mois pour faire tant de belles choses ? Et croyez-vous qu'il existe en France une autorité ayant assez de poigne pour accélérer cette difficile besogne et bousculer dans leur inhumaine inertie tant de gens graves et respectables ! La Chambre a bien vu qu'il fallait y renoncer et c'est pour cela qu'elle s'est

arrêtée à une solution, contestable peut-être en finances, mais singulièrement fondée en justice.

Lorsqu'un instituteur ou une institutrice des écoles élémentaires ou maternelles aura été admis par arrêté ministériel à faire valoir ses droits à une pension de retraite, une décision spéciale du ministre de l'Instruction publique pourra autoriser le versement mensuel d'un secours remboursable, à titre d'avance, sur les arrérages de la pension.

Le montant de ce secours mensuel ne pourra, en aucun cas, dépasser les 2/3 du douzième de la pension. Bien entendu, les maîtres qui bénéficieront de la situation, souscriront l'engagement de rembourser sur les arrérages de la rente qui leur sera payée. C'est à cet usage que serviront les 500.000 francs votés à titre d'avances aux instituteurs retraités, par la Chambre.

Amélioration certaine qui soulagera de déplorables et injustes misères, mais n'y mettra pas fin, tout à fait. Comme le nombre des demandes de mise à la retraite est trop nombreux pour qu'on les accueille toutes, beaucoup d'instituteurs non reçus à faire valoir leurs droits, mais néanmoins incapables de faire leur classe, sont mis en congé sans traitement... Ceux-là, faute de crédits, attendent des deux et trois ans le brevet de pension. Ils meurent souvent avant de l'avoir obtenu ! N'est-ce pas une chose inouïe que cette détresse tardive après les mémoires mais appréciables certitudes de la vie d'activité professionnelle ? Et les dispositions nouvelles ne les visent pas.

Elles ne profitent qu'à ceux qui sont déjà admis à faire valoir leurs droits. Ceux-là, du moins, pourront vivre sans tendre la main. C'est déjà quelque chose, mais ce n'est pas assez. Il faut que nous obtenions des efforts de l'administration et du Parlement combinés, les moyens efficaces de mettre radicalement fin à l'iniquité de cette situation. Un peu de hardiesse d'un côté, un peu de zèle de l'autre, cela suffirait. Et l'on ne pourrait plus dire que la République, pour susciter les dévouements et provoquer les sacrifices, promet à ses serviteurs de gratifier leurs efforts, quand viendra l'heure du repos ; mais qu'à l'échéance elle se récuse et charge la mort opportune de régler son compte de reconnaissance.

Chambre des Députés

Séance du 25 novembre (matin)

PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE

VICE-PRÉSIDENT

La Chambre reprend la discussion du budget des Postes et des Télégraphes. MM. Vaillant et Aldy parlent pour améliorer l'hygiène des bureaux.

M. Bouffandeau se plaint des retards apportés à la construction des réseaux téléphoniques départementaux. Le budget des postes est adopté.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre aborde la discussion du budget des travaux publics.

MM. Bussat, Brindeau, Lebrun, Plissonnier, parlent dans la discussion générale. Diverses critiques sont adressées par ces divers orateurs.

M. Berteaux, président de la Commission pose, également, plusieurs questions au ministre, relativement au repos hebdomadaire.

M. Barthou, ministre des travaux publics répond aux diverses critiques apportées à la tribune ; il estime qu'elles sont généralement exagérées ; il les prend une à une et les réfute du mieux qu'il peut.

Les plus grands efforts ont été faits par les compagnies pour donner satisfaction au public, des améliorations ont été faites par elles, il faut leur en être reconnaissant.

Le ministre s'associe néanmoins à certaines critiques faites contre la compagnie de l'Ouest ; quelques-unes sont

légitimes ; il y a un moyen d'y mettre fin : c'est le rachat.

En ce qui concerne le repos hebdomadaire, les compagnies de chemins de fer ont été invitées à plusieurs reprises à l'organiser ; des efforts ont été tentés pour les amener à suivre l'exemple du P.-L.-M. et de l'Administration des chemins de fer de l'Etat, qui ont résolu le problème, à la satisfaction des intéressés ; mais il ne faut pas se dissimuler que cette réforme entraînera des dépenses qui auront une répercussion sur le budget de l'Etat.

Pour le P.-L.-M., elles s'élèvent à 6 millions ; pour l'ensemble des Compagnies elles atteignent environ 25 millions.

La discussion générale est close ; les chapitres 1 et 2 sont votés et la suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance. Et la séance est levée.

EN RUSSIE

Un acte de brigandage

Le 23, à sept heures, une douzaine d'individus armés de revolvers ont escaladé à l'aide d'une échelle de corde le mur de la manufacture Thornton, située sur la rive droite de la Néva. Ils ont volé 300 roubles au magasin coopératif, une petite somme d'argent au bureau, puis ils ont envahi la chambre du surveillant, un nommé Pavloff, au service de la Société, qu'ils ont sommé de leur livrer l'argent. Pavloff, ayant refusé, a été tué net, et son neveu, qui était présent et s'était jeté sur les meurtriers, a été abattu à son tour de deux coups de feu dans la poitrine. Il a succombé dans la nuit.

Un officier de police, entendant la fusillade, est accouru sur les lieux et a ouvert le feu sur les malfaiteurs avec son revolver, mais il est tombé bientôt, blessé, lui aussi, à la jambe. Tous les bandits ont pu s'échapper.

Les armements de l'Allemagne

De la France Militaire :

On a annoncé que l'Allemagne était en train de construire une gare colossale stratégique à Sarrebourg ; le général Donop, interrogé sur cette nouvelle entreprise de nos voisins de l'Est, a déclaré :

Il n'y a pas lieu de s'en émoquer ; cette œuvre n'est que la continuation d'un ensemble de travaux prévus et menés à leur fin avec une ténacité opiniâtre.

Il faut, pour bien juger de la question des chemins de fer allemands, connaître et avoir vu de près l'exploitation d'une telle administration, entièrement entre les mains de l'Etat ; en ce qui concerne spécialement le réseau alsacien-lorrain, tout y est organisé dans un but exclusivement militaire.

Il s'agit, en effet, pour nos puissants voisins, de prévoir dès le temps de paix une rapide exécution, à l'heure voulue, des ordres de mobilisation. Les Allemands considèrent comme une véritable science l'art des chemins de fer ; certains officiers qui s'en occupent tout spécialement savent reconnaître, rien qu'en examinant une voie ferrée, dans quelles conditions la mobilisation peut s'effectuer et avec quelle rapidité elle s'exécutera.

Il n'est pas rare de rencontrer dans l'empire allemand, des gares colossales possédant des voies en nombre important et sur lesquelles les trains évoluent sans aucun incident ou accident ; le service s'y fait avec une aisance, une habileté et une discipline extraordinaires ; au jour de la mobilisation, les Allemands tireront un parti merveilleux de leurs voies ferrées.

Mais qu'on se rassure ; en France, nous possédons un réseau de chemins de fer admirablement organisé et sur lequel évoluent des employés extrêmement dévoués ; il faut le dire

bien haut : ces employés forment une armée admirable et d'une discipline que rien n'a pu entamer ; au jour d'une mobilisation, nous n'aurons rien à envier à nos voisins.

Petits aspects d'un grand mariage

C'est chez les rois en exil que le protocole se conserve avec la dernière rigueur. Mais quoi ! tout s'en va. Au « royal wedding » de Woodnorton n'avons-nous pas vu des invités conserver leurs gants en présence des souverains ! Sans doute aussi ils s'approchent gantés de la Sainte-Table...

Une cinquantaine d'automobiles attendaient le train spécial en gare d'Evesham. Pratique certes ! Pour beau, c'est une autre affaire. Ah ! les piaffantes daumonts de jadis, le gros cocher poudré, les jockeys hauts comme ma botte, les valets de pied immobiles, aux bras croisés, et, commandant le cortège, le piqueur en costume de général haïtien ! J'imagine que Mgr le duc d'Aumale, dans ce Woodnorton qui fut sien, n'eût jamais admis tant de poussière et de mauvaise odeur ?

Les journaux anglais n'ont pas manqué d'observer que le règlement sur la vitesse des autos cessa d'exister pendant 24 heures en cet heureux coin du Worcestershire. Ceux qui n'ont pu voir le départ en trombe des souverains espagnols, ont raté le plus sensationnel des virages. Le duc d'Orléans, lui-même, était au volant, en chapeau haut de forme et grand pardessus boutonné jusqu'au cou pour cacher ses décorations. Avec quelle autorité il a pris le virage dangereux par sa courbe et par sa pente. Ah ! c'est un waltman !

Tout ce qui usait de l'automobile fut l'objet des ovations d'un peuple respectueux. Plutôt que de laisser passer sans hurrah ! une atelisse incognito, les citoyens d'Evesham ont acclamé jusqu'au dernier journaliste. Un de nos confrères parisiens, pressé aussi gros que M. Jolibois, eut le même succès. Il répondait avec beaucoup de dignité par des saluts proportionnés. « Je sens », disait-il, « que je deviens roi ! »

Que dire de la police ? Il y en avait trop. Force Bobbies, cela va sans dire ! Surtout des Espagnols. J'ai interrogé dans la langue de Cervantès le cantonnier, qui, le long du parc, s'acharnait à faire des tas de pierres. « A la disposition de Vd. », m'a-t-il répondu du tac au tac.

Par contre, j'ai eu le plaisir de voir rôder en vain devant la fameuse grille aux armes de France, un monsieur des plus correts, portant au cou un superbe Nicham-Iftikhar, à la boutonnière la rosette d'officier de l'Instruction publique et le verdoyant pourreau. Ils n'en ont pas d'aussi distingués à Scotland-Yard !

Assurément, le personnage qui marchait l'avant-dernier dans le cortège royal, marquait plus mal que le subordonné de M. Hennion. Figurez-vous une étrange robe fourrée, un bonnet à aigrette, un sabre turc et la face la plus plate, humble, ornoise et rusée d'Arménien marchand d'esclaves. On ne se figurait pas Shylock sous d'autres traits. C'était, d'ailleurs, un très grand, très illustre et très bien-faisant seigneur et, comme les autres, descendant d'Henri IV.

Mme la comtesse Lonyay donnait le bras à l'un des princes. M. le comte Lonyay marchait seul, en marge.

Il y a une nuance. Ce qui fut admirable c'est la cuisine !

Notez ceci : le « wedding-cake » ou gâteau de noce, pesait cent vingt livres... et il était excellent !

Pendant que Majestés et Altesses déjeunaient dans la salle des fêtes, le reste des invités banquetait parmi les trophées cynégétiques du duc d'Orléans. J'avais pour voisin — d'un côté, un des plus aimables membres

du service d'honneur, fort élégant en son habit bleu de roi — de l'autre, un morse gigantesque. Un tigre sur un éléphant nous dominait de son farouche assaut. Au plafond planait une inoubliable mouette polaire, dont on connaît deux exemplaires seulement. Cadre vraiment curieux que la fameuse de l'univers composait à une compagnie passablement baroloïlée.

Je ne vous ai rien dit des mariés. Qu'en pourrait-on dire qui ne fût banal ou indiscret ? C'était, ma foi, un fort beau couple. Qu'ils soient heureux, s'il est du bonheur pour les princes.

(Du Cri de Paris.)

INFORMATIONS

Au Maroc

Dans une embuscade

On mande de Melilla à l'Impartial : « Les Maures rebelles seraient tombés dans une embuscade préparée par les impériaux, près de Quebdana. Les rebelles auraient été complètement massacrés. »

Le Caïd Anflous contre Moulai-Hafid

C'est jeudi soir 14, qu'ont commencé les opérations du caïd Anflous contre le méhalla de Moulai-Hafid, qui, campée près de la maison du caïd Melkala, attendait les événements. Un renfort de trois cents hommes venant de Marrakech avec le caïd Demnat, étant venu la grossir. Dans la nuit du 14 au 15, le caïd Anflous avec deux cent cinquante hommes dont la moitié de fantassins, a poussé une reconnaissance en deux colonnes et attaqué les gens de Moulai-Hafid. Ceux-ci pris de panique, se sont enfuis abandonnant toutes les tentes, armes et canons. On dit qu'ils ont eu cinquante morts, blessés ou prisonniers.

Le caïd Anflous est revenu au camp avec un butin considérable : 40 chevaux, 20 mules, plusieurs chameaux. Il a eu seulement trois morts et cinq blessés.

Un combat sur la frontière Algérienne

La colonne qui a été attaquée par un fort contingent de Marocains, près de Port-Say, était partie d'Adjeroud-M'Kiss, sous les ordres du capitaine Pétrement Hergoult. Elle comprenait 150 fantassins, quelques spahis et 100 goumiers. Elle était munie de plus d'une section de 80 de montagne, et avait pour objectif la plaine de Triffos, où elle devait s'assurer des sentiments réels de la tribu Beni-Mansour.

Vers huit heures du matin, la colonne fut subitement attaquée par un parti important de Marocains, dont le nombre ni la composition ne sont encore connus. L'action fut des plus vives, car les Marocains revenaient fureusement à la charge, et se prolongea jusqu'à midi.

Ce ne fut qu'à ce moment que nos adversaires se retirèrent après toutefois, que notre artillerie eût déblayé toutes les gorges du Kiss, jusqu'au Beni-Khaled.

Nous avons eu six blessés seulement, tant parmi les fantassins que parmi les spahis et les goumiers qui tous, ont fait preuve d'un admirable entrain.

Quant aux Marocains, ils ont pu emporter la plupart de leurs blessés, mais ils ont laissé sur terrain un grand nombre des leurs. Par prudence, la colonne a campé sur le lieu du combat. Un détachement est parti en reconnaissance.

Le budget au Sénat

La commission des finances du Sénat a continué l'examen commencé sur le budget de 1908. M. Maurice Faure a fait un exposé verbal de ses conclusions relatives au budget de l'Instruction publique.

D'une façon générale, le rapporteur conclut à l'adoption des crédits votés par la Chambre ; ces crédits s'élevaient, pour 1907, à 261.867.000 francs ; ils s'élèveront, pour 1908, à 271 millions

en chiffres ronds. C'est donc une augmentation de 10 millions.

M. Maurice Faure propose à la commission des finances d'approuver le crédit de 25.000 francs prévu pour la création d'une chaire magistrale à l'hôpital Beaujon (sages femmes) ; l'augmentation de 10.000 francs au chapitre « Ecole des hautes études » pour l'amélioration de la situation des professeurs (amendement Ribot) ; le crédit relatif à la transformation du régime des lycées et à l'amélioration de la situation des professeurs de l'enseignement secondaire des jeunes filles ; 7.791.000 francs sont consacrés au traitement des instituteurs et institutrices primaires ; une somme de 4.386.000 francs est affectée, comme quatrième et dernière annuité, à l'évaluation des traitements décidés par la loi de finances du 22 avril 1905 ; un crédit de 1.072.009 francs pour créations d'écoles et d'emplois. M. Maurice Faure continuera ses observations dans son rapport définitif.

La Natalité française en 1906

L'« Officiel » publie la statistique de la population française en 1906. Pour l'année dernière, la balance des naissances et des décès se solda par un excédent insignifiant de 26.651 naissances, inférieur d'un quart environ à celui de 1905 : 37.120.

La diminution de cet excédent, par rapport à l'année précédente, est due surtout à l'accroissement du nombre des décès. Le nombre des naissances ne s'est abaissé, en effet, que de 444 unités.

En 1906, l'accroissement proportionnel de la population, calculé par rapport au chiffre de la population légale, d'après le recensement du 4 mars 1906, n'est que 0,07 0/0, taux inférieur à ceux des années précédentes : 0,10 en 1905, 0,15 en 1904 et 0,19 1903. Ces derniers étaient calculés par rapport à la population légale, d'après le recensement de 1901.

La situation du pays au point de vue de l'accroissement de sa population est donc toujours peu satisfaisante, surtout si l'on compare les résultats enregistrés en France à ceux que l'on observe pour les principaux Etats de l'Europe.

En effet, pendant la dernière période quinquennale 1901-1905, alors que l'excédent annuel moyen des naissances sur les décès pour 10.000 habitants était en France de 18 seulement, cet excédent était de 149 dans l'empire allemand, 121 en Autriche, 110 en Hongrie, 107 en Belgique, 121 en Angleterre, 155 aux Pays-Bas, 106 en Italie, 144 en Norvège, 108 en Suède, etc.

Ajoutons qu'à été enregistré en France, l'an dernier, 306.487 mariages, chiffre le plus élevé qu'on ait constaté depuis 1873, et 10.573 divorces, chiffre le plus considérable qui ait été atteint depuis que fonctionne la loi sur le divorce.

A LISBONNE

Décrets dictatoriaux

Le Journal Officiel publie deux décrets, qui indiquent suffisamment combien la situation est troublée.

Le premier décret prolonge jusqu'à la convocation des Cortés, l'application du décret du 20 juin, qui permet, pendant six mois, d'user de mesures exceptionnelles contre la presse et en vertu duquel, huit journaux ont été supprimés depuis cinq jours à Lisbonne et à Porto. Six de ces journaux sont monarchistes ; deux sont des journaux républicains.

L'autre décret donne compétence à un tribunal collectif, composé du juge d'Instruction criminelle de Lisbonne et de ses deux adjoints, pour toutes les infractions commises dans le royaume et prévus par les lois : monétaires anarchistes, complots, attentats et provocations publiques, ou contre l'ordre social ou la sûreté de l'Etat, les personnes ou les propriétés.

Ce tribunal collectif appliquera la procédure correctionnelle. Il statuera sans jury. Un appel ne pourra être

interjeté que contre la sentence définitive, et sera porté directement au tribunal suprême de cassation, sans autre effet possible que l'annulation de la procédure et de la condamnation prononcée.

Le tribunal peut abaisser l'échelle des peines, à raison de circonstances très atténuantes.

La situation est grave : on s'attend à de violents désordres ; le roi, dit-on, quittera Lisbonne pour se rendre à Villaviciosa.

Election législative

LOIRE-INFÉRIEURE

Arrondissement d'Ancenis

Inscrits, 14.654 ; votants, 11.005.

M. de La Ferronnays, conservateur, est élu sans concurrent, par 9.513 voix.

Il s'agissait de remplacer le marquis de La Ferronnays, décédé, élu sans concurrent aux élections générales de 1906.

Pourboires de Souverains

A la suite de sa visite en Angleterre, l'empereur Guillaume a donné 2.000 livres sterling (50.000 fr.) de pourboires au personnel du château de Windsor. Le moindre pourboire des hôtes reyaux au château de Windsor est de 50 livres sterling (1.250 fr.) par jour, mais cette somme est souvent largement dépassée.

Rappelons, à ce propos, quelques-unes des gratifications distribuées autrefois : Louis Napoléon donna 1.500 livres sterling (37.500 francs) ; le czar Nicolas I^{er}, 2.000 (50.000 fr.), et l'empereur Guillaume, en 1891, 500 livres sterling (12.500 fr.).

Les hôtes couronnés doivent, de plus offrir de splendides cadeaux aux personnes de la Cour.

Petites Nouvelles

La nouvelle ligne stratégique allemande de Metz à Anzeling-Hagarten, ouvrant communication avec les voies ferrées du Palatinat, vient d'être inaugurée.

L'ambassadeur de Russie à Londres a remis à l'ambassadeur du Japon un chèque de 121.511.000 fr., solde de l'indemnité que, aux termes du traité de Portsmouth, la Russie avait à payer pour l'entretien des prisonniers russes au Japon.

La température s'est brusquement abaissée en France ; à Issin-gaux, à Oyonnax, à Aubenas la neige est tombée en assez grande abondance.

La cour d'assises de Rouen a condamné à 3 mois de prison un typographe du journal « Le Semeur » de Rouen, qui avait revendiqué la paternité d'un article publié par ce journal au cours des événements du Midi, article félicitant les soldats en révolte.

Le paquebot « Carmania » qui a quitté Liverpool le 23 novembre à destination de New-York emporte pour 12.500.000 fr. d'or.

La cour d'assises de la Seine a statué sur la bagarre sanglante qui se produisit à Aube villiers en mars dernier et au cours de laquelle l'agent Tazard fut tué. La cour a condamné le nommé Gailly, l'auteur du crime, à la peine de mort, les autres auteurs de la rixe à des peines variant de 1 an de prison à 10 ans de réclusion.

CHRONIQUE LOCALE

Compatriote

Notre compatriote M. Planacassagne, trésorier-payeur général à Châteauroux (Indre), est nommé trésorier-payeur général de l'Aude.

Nos félicitations.

Les laitiers fraudeurs

Dans un de nos derniers numéros, nous avons mentionné le prélèvement d'échantillons de lait opéré par M. le Commissaire de police de Cahors et l'envoi de ces échantillons au laboratoire de Toulouse aux fins d'analyse.

Cette analyse a donné des résultats et plusieurs marchands de lait convaincus de falsification, ont été traduits devant le tribunal correctionnel.

Ils ont comparu, ainsi qu'on peut le voir d'autre part, à l'audience de lundi et le tribunal ne s'est pas montré tendre pour eux.

L'opinion publique lui en sait gré : on ne sera jamais assez sévère contre ces malheureux qui, pour ajouter quelques sous à leur recette, n'hésitent pas à frauder un aliment de première nécessité, au détriment de la santé de leurs clients.

Il faut même espérer que là ne s'arrêtera pas le zèle avec lequel la police a pourchassé ces jours derniers, la clique de mercantis sans scrupule qui vendent pour du lait un liquide frelaté.

Un fait qui se produit chaque jour, au vu et au su de tous, mérite d'être signalé : c'est le trafic des mélanges de laits qui est opéré au coin des rues peu fréquentées et surtout dans les corridors des maisons.

De même, la police devrait impitoyablement verbaliser contre les laitiers qui, apercevant un agent de l'autorité, laissent choir leur récipient et répandent le liquide sur le sol.

Lorsqu'on aura ainsi traqué et puni très sévèrement les fraudeurs, peut-être les laitiers se le tiendront pour dit et se mettront alors à vendre du lait non frelaté.

Et si le prix du lait n'est pas suffisamment rémunérateur qu'on l'augmente. Le public préférera payer plus cher et avoir du lait pur.

On ne sera jamais assez sévère contre eux.

LOUIS BONNET.

Attendons !

Et l'échéance est retardée !

Vindex du Quercinois ne veut plus entendre parler, jusqu'au 1^{er} février, de la prime qu'il nous avait promise au cas où, ainsi que nous l'avions annoncé, l'adjudication des travaux de construction de l'avenue de la Gare serait faite avant fin décembre.

Vindex, veut voir donner le premier coup de pioche, et d'ici-là il se refuse de partir en chasse pour nous procurer la fameuse perdrix blanche ou bleue !

Malgré tous nos droits acquis, nous acceptons à une date ultérieure, l'échéance de la prime, puisqu'aussi bien, d'ores et déjà, nous sommes certains de toucher cette prime.

Mais nous ne comprenons pas l'insistance de Vindex à coller le conseiller-girouette Cagnac dans cette affaire de prime, voire de construction d'avenue du Nord.

Que notre confrère soit rassuré : si le premier coup de pioche est donné, ce ne sera pas grâce au conseiller-girouette !

Si cela ne dépendait que de lui, on pourrait attendre longtemps et toujours ; surtout s'il devait lui-même donner ce premier coup de pioche ou même simplement, en sa qualité de charpentier, s'il était chargé de déposer un seul madrier sur les lieux de construction !

Que vient faire alors au bas de l'entrefilet de Vindex, à moins que ce ne soit pour nous permettre de nous di-

later la rate, cette menace : « Gare à M. Cagnac ! »

Le Conseiller-girouette est assez piteux dans ses effets et dans ses résultats sans qu'on le mette dans d'autres saucés !

Les ragouëts qu'il a produit ont été trop rigoureux ?

Il n'y a qu'un point qui nous intéresse : c'est la perdrix ; bleue ou blanche ou grise ou rouge, peu nous importe ! Que Vindex ait bonne souvenance et qu'il se la procure à notre intention... s'il estime qu'elle nous est due.

Nous attendrons !

L. B.

Au Sénat

A la suite du tirage au sort des bureaux du Sénat, opéré dans la séance du vendredi 22 novembre, M. Cocula, fait partie du 2^e bureau, M. Béral du 8^e et M. Rey du 9^e.

A la Chambre

A la suite du tirage au sort des bureaux de la Chambre, opéré dans la séance du 22 novembre, M. Malvy fait partie du 1^{er} bureau, M. Bécays du 7^e et M. Munin-Bourdin du 11^e.

Ponts et Chaussées

Par arrêté, l'effet de l'avancement accordé à M. Guiraudet, conducteur des Ponts et Chaussées du Lot, est porté du 1^{er} juillet au 1^{er} janvier 1907. Félicitations.

Tabacs

M. Maury, vérificateur de culture de 1^{re} classe, en résidence à St-Germain est admis sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Navigation

Par arrêté du 22 novembre, est reporté du 1^{er} juillet au 1^{er} janvier 1907, l'effet de l'avancement accordé aux éclusiers Bras (Pierre), nommé de la 3^e à la 2^e classe et Rigal (Jean), nommé de la 4^e à la 3^e classe.

Conseil départemental

Le Conseil départemental de l'enseignement primaire s'est réuni samedi matin à dix heures, dans une des salles de la Préfecture.

Il a statué sur les affaires suivantes :

Castelnau-Montriat. — Jugement de l'opposition à l'ouverture d'une école privée de garçons : opposition levée.

Belmont (Bretenoux). — Création d'une classe enfantine : approuvé.

Teysseu. — Création d'une classe enfantine : approuvé.

Dégagnac. — Création d'une classe enfantine : ajourné.

Puybrun. — Ecole de filles : approuvé.

Meyronne. — Ecole de filles : adoptée.

Larroque-Toirac. — Ecole de garçons et de filles. Insuffisance des locaux scolaires : ajourné.

St-Céré. — Ecole privée de filles. Pensionnat. Annexion de 2 dortoirs : accordée.

Rocamadour. — Ecole mixte de Mayrinhac-le-Francis. Demande de suppression : refusé.

La Sainte-Cécile

L'Académie Cadurcienne a célébré dimanche la Sainte-Cécile.

A cette occasion, il a donné sur les Allées Fénélon un brillant concert, puis a parcouru les rues de notre ville au son d'un entrainant pas redoublé.

Le soir, un banquet eut lieu à l'Hôtel du Lion-d'Or. Des toasts furent portés par M. Daynard, président ; Fauconnier, vice-président et Cayrac,

en harmonie avec toute la personne, reprit-elle en la rendant à Modeste.

— Avouez, madame la duchesse, répondit Mlle de La Bastie en jetant à La Brière un tendre et malicieux regard où l'aimant pouvait lire un aveu, que de la main d'un futur, c'est un bien singulier présent.

— Mais, dit Mme de Maufrigneuse, en souvenir de Louis XIV, je le prendrais comme une déclaration de mes droits.

La Brière eut des larmes dans les yeux et lacha la bride de son cheval, il allait tomber ; mais un second regard de Modeste lui rendit toute sa force en ordonnant de ne pas trahir son bonheur. On se mit en marche.

Le duc d'Hérouville dit à voix basse au jeune Réferendaire : — J'espère monsieur, que vous rendez votre femme heureuse, et si je je puis vous être utile en quelque chose, disposez de moi, car je voudrais pouvoir contribuer au bonheur de deux si charmants êtres.

Cette grande journée où tant d'intérêts de cœur et de fortune furent résolus n'offrit qu'un seul problème au Grand-Veneur, celui de savoir si le cerf traverserait l'étang pour venir mourir en haut du boulingrin devant le château ; car les chasseurs de cette force sont comme ces joueurs d'échecs qui président le mat à telle phase. Cet heureux vieillard réussit au gré de ses souhaits, il fit une magnifique chasse et les dames le tinrent quitte de leur présence pour le surlende-

main qui fut un jour de pluie.

Les fêtes de bienfaisance qui s'organisent au Palais de l'Automobile, pour la journée du 29 novembre et la soirée du samedi 7 décembre, prennent des proportions d'une incomparable ampleur. Partout, les organisateurs trouvent l'accueil le plus empressé et le plus dévoué, non seulement dans les sphères officielles, mais encore chez toutes les person-

Cour d'assises du Lot

C'est M. Labouibène, conseiller à la cour d'appel d'Agen, qui présidera la session des assises du 4^e trimestre 1907, qui s'ouvrira à Cahors, le lundi 9 décembre prochain, à 11 heures du matin.

Il sera assisté de MM. Grimal et Labatut, juges au tribunal civil.

Voici la liste des jurés qui siégeront aux assises prochaines (4^e session), du Lot.

Sindou Pierre, instituteur retraité à Beaumont.
Bialgues Antoine prop. à Baladour.
Valette Jean, adj. au maire de Corn.
Aldebert Antoine, notaire à Douelle.
Vaysse Louis, maire de Bédour.
Daynard Henri, huissier à Duravel.
Fontanilles Julien, maire d'Albiac.
Carrayrou Firmin, prop. à Lamanillève (Sabadel).

Lacarrière Isidore, maire de St-Perdoux.
Adgè Michel, négociant à Gramat.
Marre Maurice, négociant à St-Martin-Labouval.

Loubière J.-B., employé à Souillac.
Ségol Firmin, employé de Préfecture, à Cahors.
Bardé Lucien, négociant à Gourdon.
Delpech Martin, prop. à Pinsac.
Veyre Pierre, tapissier à Gourdon.

Jeouffreau Jean-Blaise, employé à la Préfecture à Cahors.
Bergues Emile, propriétaire à Miers.
Courpet Emile, maire de Varaire.
Delpech Martial, prop. à Creysseus.
Lascoux Pierre, épicer à Souillac.
Brugalères Gabriel, avocat, maire de Floressas.

Debans Marcelin, maire de Laroque-Toirac.
Billières Louis, prop. à Montcléra.
Bergues Marcel, limonadier à Tauriac.
Bessières Joseph, prop. à Cambayrac.
Naville Léon, banquier à Souillac.

Boutarel Marie-Léon, prop. à Juillac.
Négris Henri, maire de Fons.
Couderc Henri, notaire à Cènevières.
Taule Jules, propriétaire à St-Céré.
Bercegol Jean Marcel, prop. à Vire.

Henras Marc Antoine, greffier de paix à Castelnau-Montriat.
Bourgeois Pierre, percepteur à Salviac.
Léry Antoine, propriétaire à Prèsignac (Souillac).

Gazes Casimir, prop. à St-Martin-le-Redon.

Jurés supplémentaires

Cubaynes J.-P., négociant à Cahors.
Séguela Adolphe, négociant à Cahors.
Carle Jean, receveur ruraliste à Cahors.
Pinot, agent d'assurances à Cahors.

Lou Gorrit del Quercy

Le dimanche 1^{er} décembre prochain, à 8 heures du soir, dans les vastes salons du Café de la Grande Armée à Paris, aura lieu la 2^e soirée dansante organisée par « Lou Gorrit del Quercy », amicale des originaires de l'arrondissement de Gourdon demeurant dans la capitale.

Compatriotes et sociétaires voudront bien y assister : le meilleur accueil leur sera fait.

Pour les Inondés

Les fêtes de bienfaisance qui s'organisent au Palais de l'Automobile, pour la journée du 29 novembre et la soirée du samedi 7 décembre, prennent des proportions d'une incomparable ampleur. Partout, les organisateurs trouvent l'accueil le plus empressé et le plus dévoué, non seulement dans les sphères officielles, mais encore chez toutes les person-

nalités connues de la haute société parisienne, chez les directeurs des théâtres, les industriels, les commerçants. L'idée généreuse de secourir les détreffes cruelles causées par les inondations, de donner un peu de pain aux malheureux dont les maisons ont été emportées par les eaux, a séduit Paris ; et chacun s'efforce de contribuer au succès de cette œuvre de noble solidarité.

Monsieur le Gouverneur Militaire de Paris, en recevant la députation du Comité, l'a assuré que celui-ci trouverait le plus complet appui de la part des autorités militaires. Il est question de masser le 7 décembre dans le Grand-Palais toutes les musiques militaires de Paris sous la direction de M. G. Pares, l'éminent directeur de la Garde Républicaine.

Tout ce que Paris compte de grands noms, d'artistes connus, de jolies femmes, dans le cadre le plus étincelant et le plus somptueux qui soit au milieu de masses de fleurs, voilà ce que verront les visiteurs du Palais de l'Automobile le 29 novembre, au festival de gala et le 7 décembre au soir.

Quant au programme de ces fêtes, il sera aussi beau qu'on peut le souhaiter.

EXPOSITION DÉCENNALE DE L'AUTOMOBILE
(12 novembre au 1^{er} décembre 1907)
RÉDUCTION DE TARIF. — RÉSEAU D'ORLÉANS. — PROLONGATION DE LA DURÉE DE VALIDITÉ DES BONS DELIVRÉS A L'OCCASION DE LA DÉCENNALE

Sur la demande adressée par M. Gustave Rives, président du Comité d'Organisation de l'Exposition Décennale de l'Automobile, M. le directeur de la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans vient de lui faire connaître qu'en raison des fêtes de Bienfaisance données au bénéfice des victimes des récentes inondations, les bons de décent-tarif délivrés à l'occasion du Salon de l'Automobile, auraient leur durée de validité prolongée jusqu'au 10 Décembre prochain.

Pour l'application de cette prolongation, les porteurs de bons dont il s'agit, devront se présenter, au moment de leur départ, au moins une heure à l'avance au bureau des renseignements des gares de Paris (Quai d'Orsay ou Austerlitz) qui annulera les bons en conséquence.

GRANDE TOMBOLA
Le tirage de la grande tombola gratuite aura lieu le dimanche 1^{er} décembre jour de la clôture, à 7 heures du soir, au Grand-Palais, salle du Congrès.

La distribution des billets de tombola cessera aux tourniquets, à 7 heures moins 1/4.

Une Conférence d'un réel intérêt
Nous aurons jeudi, à 8 heures 1/2, salle du Théâtre, une conférence avec projections lumineuses et vues cinématographiques, qui sera d'autant plus courue que le sujet annoncé est d'intérêt général, qu'il sera traité par un conférencier parisien de talent et que les personnes invitées le sont à titre gracieux.

Nous allons avoir, en effet, ici, M. de Sussex, conférencier de la Société de Patronage et de vulgarisation des Progrès Scientifiques, qui parlera de « La Lumière et la Vie ».

La Société de vulgarisation des Progrès Scientifiques est une œuvre nouvellement fondée à Paris, sous la présidence du savant physicien Alphonse Bergé, et dont le Comité directeur, composé d'universitaires éminents et de techniciens réputés, s'occupe de patroner des inventions et découvertes d'intérêt général et d'en diffuser la connaissance par voie de conférences.

Plus tard, peut-être reverra-t-on, dans le cours de cette longue histoire de nos mœurs, M. et Mme de La Brière-La Bastie : les connaisseurs remarqueront alors combien le mariage est doux et facile à porter avec une femme instruite et spirituelle ; car Modeste qui sut éviter selon sa promesse les ridicules du pédantisme, est encore l'orgueil et le bonheur de son mari comme de sa famille et de tous ceux qui composent sa société.

— Je l'aurais choisi...
Vers la fin du mois de février, tous les contrats d'acquisitions furent signés par le bon et excellent Latournelle, le mandataire de M. Mignon en Provence.

A cette époque, la famille La Bastie obtint du Roi l'insigne honneur de sa signature au contrat de mariage et la transmission du titre et des armes de La Bastie à Ernest de La Brière, qui fut autorisé à s'appeler le vicomte de La Bastie-La-Brière. La terre de La Bastie reconstituée à plus de cent mille francs de rentes, était érigée en majorat par lettres patentes que la Cour Royale enregistra vers la fin du mois d'avril. Les témoins de La Brière furent Canalis et le ministre à qui pendant cinq ans il avait servi de secrétaire particulier. Ceux de la mariée furent le duc d'Hérouville et Desplein à qui les Mignon gardèrent une longue reconnaissance, après lui en avoir

donné de magnifiques témoignages.

Monsieur le Gouverneur Militaire de Paris, en recevant la députation du Comité, l'a assuré que celui-ci trouverait le plus complet appui de la part des autorités militaires. Il est question de masser le 7 décembre dans le Grand-Palais toutes les musiques militaires de Paris sous la direction de M. G. Pares, l'éminent directeur de la Garde Républicaine.

Tout ce que Paris compte de grands noms, d'artistes connus, de jolies femmes, dans le cadre le plus étincelant et le plus somptueux qui soit au milieu de masses de fleurs, voilà ce que verront les visiteurs du Palais de l'Automobile le 29 novembre, au festival de gala et le 7 décembre au soir.

Quant au programme de ces fêtes, il sera aussi beau qu'on peut le souhaiter.

EXPOSITION DÉCENNALE DE L'AUTOMOBILE
(12 novembre au 1^{er} décembre 1907)
RÉDUCTION DE TARIF. — RÉSEAU D'ORLÉANS. — PROLONGATION DE LA DURÉE DE VALIDITÉ DES BONS DELIVRÉS A L'OCCASION DE LA DÉCENNALE

Sur la demande adressée par M. Gustave Rives, président du Comité d'Organisation de l'Exposition Décennale de l'Automobile, M. le directeur de la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans vient de lui faire connaître qu'en raison des fêtes de Bienfaisance données au bénéfice des victimes des récentes inondations, les bons de décent-tarif délivrés à l'occasion du Salon de l'Automobile, auraient leur durée de validité prolongée jusqu'au 10 Décembre prochain.

Pour l'application de cette prolongation, les porteurs de bons dont il s'agit, devront se présenter, au moment de leur départ, au moins une heure à l'avance au bureau des renseignements des gares de Paris (Quai d'Orsay ou Austerlitz) qui annulera les bons en conséquence.

GRANDE TOMBOLA
Le tirage de la grande tombola gratuite aura lieu le dimanche 1^{er} décembre jour de la clôture, à 7 heures du soir, au Grand-Palais, salle du Congrès.

La distribution des billets de tombola cessera aux tourniquets, à 7 heures moins 1/4.

Une Conférence d'un réel intérêt
Nous aurons jeudi, à 8 heures 1/2, salle du Théâtre, une conférence avec projections lumineuses et vues cinématographiques, qui sera d'autant plus courue que le sujet annoncé est d'intérêt général, qu'il sera traité par un conférencier parisien de talent et que les personnes invitées le sont à titre gracieux.

Nous allons avoir, en effet, ici, M. de Sussex, conférencier de la Société de Patronage et de vulgarisation des Progrès Scientifiques, qui parlera de « La Lumière et la Vie ».

La Société de vulgarisation des Progrès Scientifiques est une œuvre nouvellement fondée à Paris, sous la présidence du savant physicien Alphonse Bergé, et dont le Comité directeur, composé d'universitaires éminents et de techniciens réputés, s'occupe de patroner des inventions et découvertes d'intérêt général et d'en diffuser la connaissance par voie de conférences.

Plus tard, peut-être reverra-t-on, dans le cours de cette longue histoire de nos mœurs, M. et Mme de La Brière-La Bastie : les connaisseurs remarqueront alors combien le mariage est doux et facile à porter avec une femme instruite et spirituelle ; car Modeste qui sut éviter selon sa promesse les ridicules du pédantisme, est encore l'orgueil et le bonheur de son mari comme de sa famille et de tous ceux qui composent sa société.

— Je l'aurais choisi...
Vers la fin du mois de février, tous les contrats d'acquisitions furent signés par le bon et excellent Latournelle, le mandataire de M. Mignon en Provence.

A cette époque, la famille La Bastie obtint du Roi l'insigne honneur de sa signature au contrat de mariage et la transmission du titre et des armes de La Bastie à Ernest de La Brière, qui fut autorisé à s'appeler le vicomte de La Bastie-La-Brière. La terre de La Bastie reconstituée à plus de cent mille francs de rentes, était érigée en majorat par lettres patentes que la Cour Royale enregistra vers la fin du mois d'avril. Les témoins de La Brière furent Canalis et le ministre à qui pendant cinq ans il avait servi de secrétaire particulier. Ceux de la mariée furent le duc d'Hérouville et Desplein à qui les Mignon gardèrent une longue reconnaissance, après lui en avoir

donné de magnifiques témoignages.

Monsieur le Gouverneur Militaire de Paris, en recevant la députation du Comité, l'a assuré que celui-ci trouverait le plus complet appui de la part des autorités militaires. Il est question de masser le 7 décembre dans le Grand-Palais toutes les musiques militaires de Paris sous la direction de M. G. Pares, l'éminent directeur de la Garde Républicaine.

Tout ce que Paris compte de grands noms, d'artistes connus, de jolies femmes, dans le cadre le plus étincelant et le plus somptueux qui soit au milieu de masses de fleurs, voilà ce que verront les visiteurs du Palais de l'Automobile le 29 novembre, au festival de gala et le 7 décembre au soir.

Quant au programme de ces fêtes, il sera aussi beau qu'on peut le souhaiter.

EXPOSITION DÉCENNALE DE L'AUTOMOBILE
(12 novembre au 1^{er} décembre 1907)
RÉDUCTION DE TARIF. — RÉSEAU D'ORLÉANS. — PROLONGATION DE LA DURÉE DE VALIDITÉ DES BONS DELIVRÉS A L'OCCASION DE LA DÉCENNALE

Sur la demande adressée par M. Gustave Rives, président du Comité d'Organisation de l'Exposition Décennale de l'Automobile, M. le directeur de la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans vient de lui faire connaître qu'en raison des fêtes de Bienfaisance données au bénéfice des victimes des récentes inondations, les bons de décent-tarif délivrés à l'occasion du Salon de l'Automobile, auraient leur durée de validité prolongée jusqu'au 10 Décembre prochain.

Pour l'application de cette prolongation, les porteurs de bons dont il s'agit, devront se présenter, au moment de leur départ, au moins une heure à l'avance au bureau des renseignements des gares de Paris (Quai d'Orsay ou Austerlitz) qui annulera les bons en conséquence.

GRANDE TOMBOLA
Le tirage de la grande tombola gratuite aura lieu le dimanche 1^{er} décembre jour de la clôture, à 7 heures du soir, au Grand-Palais, salle du Congrès.

La distribution des billets de tombola cessera aux tourniquets, à 7 heures moins 1/4.

Une Conférence d'un réel intérêt
Nous aurons jeudi, à 8 heures 1/2, salle du Théâtre, une conférence avec projections lumineuses et vues cinématographiques, qui sera d'autant plus courue que le sujet annoncé est d'intérêt général, qu'il sera traité par un conférencier parisien de talent et que les personnes invitées le sont à titre gracieux.

Nous allons avoir, en effet, ici, M. de Sussex, conférencier de la Société de Patronage et de vulgarisation des Progrès Scientifiques, qui parlera de « La Lumière et la Vie ».

La Société de vulgarisation des Progrès Scientifiques est une œuvre nouvellement fondée à Paris, sous la présidence du savant physicien Alphonse Bergé, et dont le Comité directeur, composé d'universitaires éminents et de techniciens réputés, s'occupe de patroner des inventions et découvertes d'intérêt général et d'en diffuser la connaissance par voie de conférences.

Plus tard, peut-être reverra-t-on, dans le cours de cette longue histoire de nos mœurs, M. et Mme de La Brière-La Bastie : les connaisseurs remarqueront alors combien le mariage est doux et facile à porter avec une femme instruite et spirituelle ; car Modeste qui sut éviter selon sa promesse les ridicules du pédantisme, est encore l'orgueil et le bonheur de son mari comme de sa famille et de tous ceux qui composent sa société.

— Je l'aurais choisi...
Vers la fin du mois de février, tous les contrats d'acquisitions furent signés par le bon et excellent Latournelle, le mandataire de M. Mignon en Provence.

A cette époque, la famille La Bastie obtint du Roi l'insigne honneur de sa signature au contrat de mariage et la transmission du titre et des armes de La Bastie à Ernest de La Brière, qui fut autorisé à s'appeler le vicomte de La Bastie-La-Brière. La terre de La Bastie reconstituée à plus de cent mille francs de rentes, était érigée en majorat par lettres patentes que la Cour Royale enregistra vers la fin du mois d'avril. Les témoins de La Brière furent Canalis et le ministre à qui pendant cinq ans il avait servi de secrétaire particulier. Ceux de la mariée furent le duc d'Hérouville et Desplein à qui les Mignon gardèrent une longue reconnaissance, après lui en avoir

donné de magnifiques témoignages.

Monsieur le Gouverneur Militaire de Paris, en recevant la députation du Comité, l'a assuré que celui-ci trouverait le plus complet appui de la part des autorités militaires. Il est question de masser le 7 décembre dans le Grand-Palais toutes les musiques militaires de Paris sous la direction de M. G. Pares, l'éminent directeur de la Garde Républicaine.

Tout ce que Paris compte de grands noms, d'artistes connus, de jolies femmes, dans le cadre le plus étincelant et le plus somptueux qui soit au milieu de masses de fleurs, voilà ce que verront les visiteurs du Palais de l'Automobile le 29 novembre, au festival de gala et le 7 décembre au soir.

Quant au programme de ces fêtes, il sera aussi beau qu'on peut le souhaiter.

EXPOSITION DÉCENNALE DE L'AUTOMOBILE
(12 novembre au 1^{er} décembre 1907)
RÉDUCTION DE TARIF. — RÉSEAU D'ORLÉANS. — PROLONGATION DE LA DURÉE DE VALIDITÉ DES BONS DELIVRÉS A L'OCCASION DE LA DÉCENNALE

Plus tard, peut-être

Nos DÉPÊCHES

Paris, 25 novembre, 1 h. 30 s.

Tirage d'obligations
Au tirage de la ville de Paris 1904, le numéro 193.439 gagne 100.000 francs.

Un manifeste socialiste
La Fédération socialiste de la Loire, adresse un manifeste aux socialistes pour répudier les violences contre les personnes et les choses, contre le sabotage et l'antipatriotisme. Elle se déclare prête à défendre l'intégrité de la France. Le manifeste porte les signatures de nos députés socialistes de la Loire et notamment celle de M. Briand, ministre de l'Instruction publique.

Paris, 26 novembre, 1 h. 47 s.

Au Maroc
Dans la séance du Conseil des ministres qui a eu lieu ce matin, M. Pichon a lu des télégrammes de Rabat constatant que la situation dans les ports marocains est satisfaisante. L'autorité d'Abdel-Aziz se rétablit partout. De pourparlers avec les puissances devant amener de nouveaux accords internationaux se poursuivent favorablement.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Cabrerets
Foire. — Notre foire de novembre a été très importante. Le temps était très beau, aussi, était-on venu de loin pour assister. Les cours des bestiaux sont très fermes : les moutons surtout sont très chers. Voici les principaux cours :
Bœufs d'attelage, de 650 à 800 francs; vaches de travail, de 500 à 700 francs; veaux de travail, de 400 à 600 francs, le tout la paire.
Brebis mères, avec leurs agneaux, de 45 à 55 fr.; brebis prêtes à mettre bas, de 40 à 45 francs; bœufiers, de 40 à 45 fr.; agneaux, de 20 à 30 francs, selon la grosseur.
Porcs de demi-venue, de 50 à 60 fr.; porcelets, de 30 à 35 fr.; nourains, de 15 à 25 fr.

Saint-Croix
La foire. — Dans la nuit du 20 au 21 courant, le sieur Eugène Lasquignes, âgé de trente-cinq ans, fut subitement atteint de folie furieuse. S'étant muni d'un couteau et d'une fourche en fer, il blessa sa mère et un voisin.
M. Bondet, maire de la commune, envoya aussitôt un exprès à la gendarmerie, qui se rendit sur les lieux. Les gendarmes Cayssel et Béguy trouvèrent le malheureux Lasquignes dans un état d'excitation extrême; en dépit du danger qu'ils couraient, ces braves militaires s'élançèrent sur le fou, toujours armé et purent s'en rendre maîtres après une lutte acharnée.
Lasquignes a été conduit à la maison d'aliénés de Leyme.

Lascabanes
Foire. — Notre foire du 20 novembre avait attiré beaucoup de monde et les transactions ont été fort nombreuses. Voici les cours pratiqués.
Marché à la volaille. — Baisse sensible : poules, de 3 à 4 francs; poulets, de 2 fr. 50 à 3 fr.; poulets communs, de 2 à 2 fr. 50; canards mulars, de 6 à 7 fr.; canards communs, de 5 à 6 fr.; pigeons, de 1 fr. à 1 fr. 25; dindes, de 3 à 9 fr. le tout la paire; les œufs, de 1 fr. 20 à 1 fr. 30 la douzaine.
Gibier. — Lièvres, de 4 à 5 francs; lapins de garenne, 1 fr. 50; perdrix rouges, 2 fr.; grives de 50 à 60 cent.; merles, de 35 à 40 cent. la pièce.
Marché aux moutons. — Marché bien garni. Bêtes de toutes qualités. Les moutons, de 40 à 46 fr.; moutons de race, de 35 à 38 fr.; montons communs, de 28 à 35 fr.; brebis de premier choix, de 30 à 38 fr.; brebis avec couple, de 40 à 48 fr.; agneaux, de 20 à 24 francs, le tout la paire.

Marché aux porcs. — Porcs d'élevage, de 50 à 80 francs; jeunes porcs, de 42 à 55 francs la pièce, selon la qualité et la grosseur.

Marché au jardinage. — Vente de des prix ordinaires. Les oranges 10 centimes la pièce.

Saint-Médard
Incendie. — Jeudi dernier, vers sept heures du soir, le nommé Brunet, propriétaire à la Métairie-Haute, commune de Saint-Médard, préparait dans sa grange, du fourrage pour ses bestiaux. Il était aidé dans son travail par le domestique qui lui passait les bottes de paille au moyen d'une fourche.
Par suite d'un faux mouvement, la lanterne qui renfermait cependant une lampe de sûreté, fut renversée et elle communiqua le feu au foin et à la paille. On essaya bien d'éteindre les flammes, mais on ne put y parvenir. Les secours furent immédiatement organisés par un grand nombre de personnes accourues aux appels désespérés du propriétaire. On sauva à grand-peine les bestiaux, mais la grange et son contenu furent le proie des flammes.
Les pertes, assez importantes, sont couvertes par une assurance.

Sauzet
Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni samedi soir, à sept heures, sous la présidence de M. Vincent, maire.
Après avoir réglé quelques questions sans grande importance, le Conseil aborda enfin la question concernant le presbytère et M. le curé Jardel.
On sait qu'à la veille d'être expulsé, avec tous les honneurs dus à son rang, du presbytère qu'il occupe indûment, notre desservant sollicita un sursis qui lui fut accordé, comme il résulte d'une ordonnance rendue par M. le Président du tribunal civil de Cahors.

M. Régat, le sympathique adjoint au maire de Sauzet, fit appel de cette ordonnance. Il demande donc aujourd'hui au Conseil municipal de voter une somme de 150 francs qui servira de provision pour défendre devant les tribunaux les intérêts de la commune, contre les prétentions du curé Jardel. Une vive discussion s'engagea alors. M. Labouli qui avait primitivement reconnu le principe de la location du presbytère puisqu'il avait demandé que le prix en fut fixé à 50 francs, prétend aujourd'hui que M. Jardel doit en jouir gratuitement, et ce, non par faveur spéciale, mais d'après la loi.
M. Régat n'a pas de peine à démontrer le ridicule de cette thèse.
Le Conseil, par six voix contre trois, accorde les 150 francs demandés.
Un des Conseillers municipaux qui ont voté contre la demande de M. Régat, déclare cependant, aux applaudissements de l'auditoire, que si un vent de discord souffle en ce moment sur la commune de Sauzet, la faute en est à M. le curé Jardel, à lui seul. « J'allais autrefois à la messe, dit-il, au milieu des rires; je n'y vais plus à cause de M. Jardel ! » Et tant d'autres comme lui.

Montcabrier
Foire. — Cours des bestiaux : bœufs gras, de 36 à 39 fr. les 50 kilos; attelages, cours ordinaires.
Porcs gras, de 63 à 65 fr. les 50 kilos; porcelets, de 30 à 50 fr. l'un.
Poules, de 4 à 5 fr. la paire; poulets, de 2 fr. 50 à 3 fr. 50 la paire; œufs, 1 fr. 10 la douzaine.
Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un; lapins domestiques, 30 centimes la livre.
Veaux de boucherie, 1,20 à 1,30 le kilo.
Moutons, de 70 à 75 centimes le kilo; autres moutons ou brebis de 15 à 30 fr. l'un.

Saint-Géry
Comité républicain radical. — Les membres du comité républicain radical du canton de Saint-Géry sont convoqués pour le dimanche 1^{er} décembre, à deux heures du soir, dans la salle ordinaire des séances, à la mairie du chef-lieu.
Ordre du jour : Compte rendu du Conseiller général; préparation aux élections municipales de 1908.

Arrondissement de Figeac

Figeac
La loi sur les fraudes alimentaires. — M. le commissaire de police vient de prélever dans chacune des boulangeries et minoteries de notre ville des échantillons de farines et de les transmettre au laboratoire de Toulouse pour être soumis à l'analyse.
Tentative de déraillement. — MM. Dubouch, procureur de la République, Malrieu, juge d'instruction et Gaubey, commis-greffier, se sont transportés, samedi soir, à Bouleuch, commune de Bagnac, pour instruire une nouvelle tentative de déraillement qui s'est produite dans la journée de vendredi.
Une main criminelle avait placé sur les rails des blocs de pierre dans la tranchée du moulin de Bouleuch, près le poteau kilométrique 247, non loin de l'endroit où, au mois de mai dernier survint un déraillement, celui du pont de Fort, et plusieurs tentatives de déraillement qui amenèrent l'arrestation du nommé Latapie, actuellement soumis à l'hospice de notre ville à une observation médico-légale.

C'est le meunier Angelesque qui, le vendredi, en passant près de la tranchée, s'aperçut de cette nouvelle tentative et en avisa immédiatement les agents de la Compagnie, qui purent faire dégager la voie à temps et éviter une catastrophe.

Tribunal correctionnel. — Audience du samedi 23 novembre.
Jean Bargaes, âgé de 22 ans, voiturier, originaire du Boisset (Cantal), repris de justice, comparait sous l'inculpation d'escroquerie d'une marmite au préjudice de M. Nègrevergne, charronnier à Figeac. Le tribunal le condamne à deux mois de prison.
— Henri Decros, âgé de 25 ans, né à Figeac, ouvrier mineur, auteur d'un vol de 323 fr. au préjudice de M. Cavarroc, de Bournazel, banlieue de notre ville est condamné à huit mois de la même peine.

— Le tribunal prononce en outre une condamnation à 16 fr. d'amende pour délit de chasse sans permis.
Une condamnation à 25 francs d'amende pour délit de pêche avec engins prohibés.
— Et enfin une condamnation par défaut à 100 fr. d'amende pour contravention à la police des chemins de fer.

Lacapelle-Marival
La foire. — Les travaux agricoles en retard ont été cause que notre foire du 23 n'a pas eu son importance habituelle, malgré cela, les divers marchés étaient bien approvisionnés.
Voici les principaux cours pratiqués :
Au foirail. — Vente facile sur les bœufs de toutes les catégories; les gros bœufs de labour, de 900 à 950 francs la paire; les bœufs ordinaires, de 750 à 800 francs; les jeunes bœufs de travail, de 550 à 650 francs; les gros boureaux d'Auvergne, de 400 à 500 francs; les bouvillons, de 200 à 300 francs; les veaux destinés à la boucherie, de 110 à 120 francs les cent kilos. Baisse sur les cochons de lait, de 25 à 35 fr. pièce; les hivernaires de 40 à 50 fr.

Place du Fort. — Les châtaignes, très abondantes sur le marché, de 4 à 4 fr. 50 l'hectolitre; les pommes de terre, de 3,50 à 4 fr.; le jardinage prix raisonnable.
Marché à la volaille. — Volailles grasses de 1,30 à 1,40 le kilo; beurre, de 1,80 à 1,90; pigeons gros de 1,25 à 1,75 la paire; œufs, 1,20 la douzaine; canards morts, de 2 à 2,20 le kilo; quelques rares foies d'oies vendus à raison de 5 fr. le kilo.
Gibiers. — Lièvres, 2 francs le kilo; lapins sauvages, de 1,25 à 1,50 pièce; perdreaux gris, 1,75; perdreaux rouges, 2 fr.
Halle aux grains. — Blé, de 18 à 19 fr. l'hectolitre; seigle, de 14 à 15 fr.; blé noir, de 14 à 15 fr.; maïs de 19 à 20 fr.; avoine, de 7 à 7,50, le tout l'hectolitre.

Saint-Céré
Etat civil du 1^{er} au 20 novembre. — Naissances : Néant.
Décès : Etienne Rougié, cultivateur, 72 ans, hospice; Rosa Delpech, 28 ans, épouse Singlard, sans profession, domiciliée à Paris, décédée au village des Tuileries; Edouard Abadie, musicien, 56 ans, rue de la République; Marie Soulhol, épouse Limouzin, 67 ans, rue des Hortes.
Mariages : Jean Quillard, marchand forain et Estelle Boyer, marchande foraine aux Tuileries.
Publications de mariage : Marcellin Taurand, cultivateur à Laborde commune de Belmont, canton de Bretenoux et Alexandrine Vernhet, femme de service à St-Céré, rue Faidherbe, résidant à St-Vincent, canton de St-Céré.

La foire. — Notre foire n'a pas été très importante en raison de l'ancienne foire de Saint-André qui se tiendra dans huit jours. Néanmoins, il s'est traité quelques affaires dont voici les cours :
Place de la République. — Les veaux de lait se sont payés entre 1 franc et 1 fr. 25 le kilo; les bœufs gras, 35 franc, les 50 kilos; les bœufs d'attelage, de 500 à 800 francs la paire; les bœufs d'élevage, de 350 à 450 francs la paire; les vaches, 400 francs la paire; les porcs gras pour la charcuterie se payaient entre 51 et 59 francs les 50 kilos; les porcelets, de 15 à 40 francs la pièce.
Halle aux grains. — Le blé se payait 15 francs; seigle, 12 fr. 50; avoine, 7 fr. 50; maïs, 16 francs; sarrasin, 12 fr. 50; pommes de terre, de 2 fr. 50 à 3 francs; les châtaignes, de 3 fr. 50 à 4 francs, le tout prix moyen et le sac de 80 litres.

Volailles. — Poules, de 2 fr. 50 à 3 francs la pièce; les poulets, 1 fr. 40 le kilo; les canards, 4 fr. 50 la paire; les pigeons, de 90 centimes à 1 franc la paire; les lapins domestiques, de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 la pièce; les œufs, 1 fr. 30 la douzaine.
Gibier. — Lièvres, de 5 à 6 francs la pièce; les lapins de garenne, 2 francs la pièce; les perdreaux, de 2 francs à 2 fr. 25; les perdreaux gris, de 1 fr. 75 à 2 francs la pièce; les bécasses, 2 fr. 75 la pièce; les grives, 60 centimes la pièce.
Place Gambetta. — Les moutons gras pour la boucherie valaient de 30 à 40 fr. la pièce; les moutons pour l'élevage, de 15 à 25 francs la pièce.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Commencement d'incendie. — Dans la nuit du 22 au 23, un commencement d'incendie s'est déclaré rue de l'Hôtel de Ville, dans une maison appartenant à M. Garcia, photographe. Un chien enfermé dans la cave où le feu avait pris, donna l'alarme par ses aboiements. Une épaisse fumée envahissait déjà l'immeuble et menaçait d'asphyxier les époux Garcia, endormis.
Grâce à la promptitude des secours apportés par les voisins, le feu fut rapidement éteint.
Les pertes, peu élevées sont couvertes par une assurance.

Accident. — Samedi soir, vers cinq heures, un cultivateur de Masciat ayant fini le marché, s'en retournait en voiture avec son jeune fils, âgé d'une douzaine d'années.
Un peu au-dessous du cimetière, ayant rencontré un âne, son cheval eut un moment d'hésitation. Touché légèrement du fouet, l'animal jeune et vif lança une ruade et passa une jambe par-dessus un bancard. Affolé l'animal augmenta ses défenses et se précipita dans les terres au-dessous de la route.
Le père et le fils furent assez heureux pour ne pas être écrasés sous la voiture. Relevés immédiatement par des passants, ils furent conduits dans une pharmacie et, après avoir reçu des soins intelligents, ils purent regagner leur domicile.
Les blessures des deux voyageurs sont peu graves; quant à la voiture elle est assez endommagée.

Classe de 1907. — Les jeunes gens nés en 1887, domiciliés dans la commune de Gourdon, sont invités à se faire inscrire sur les tableaux de recensement de la classe de 1907, à la mairie de Gourdon, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à quatre heures du soir.
Etat civil du 1^{er} au 15 novembre. — Naissances : Salanid Jean, rue Danglars; Bos Albert, à Vèzes.
Mariages : Tréneules Albert, charron, 23 ans et Constant Marie, sans profession, 22 ans, de Gourdon; Soulié Jean, cultivateur, 72 ans, de Nozac et Coursa Anais, sans profession, 58 ans, du Vigan.

Publications de Mariages : Simon Louis, cultivateur, de Salviac et Vargues Marie, sans profession, du Mas de Jacques; Vargues Jean, maçon, du Mas de Jacques et Lagarde Léonie, sans profession, de Rial.
Décès : Labro Marie sans profession, 75 ans, à Bellevue; Luzège Noëlie, 16 jours à Pradel; Salles François, restaurateur, 64 ans, rue de la République; Bourbon Marie, sans profession, 69 ans, épouse Aussel Jean, à Laborie de Fourquet; Audard Jean, dit Marcou, sans profession, 85 ans (hospice); Couderc Françoise, sans profession, 43 ans, épouse Aussel, à Grimardet.

Marché aux noix. — L'approche de la foire de la Sainte-Catherine provoque des tendances de baisse, auxquelles le marché semble vouloir cependant résister.
La noix en assez grande quantité, a valu de 17 à 19 fr. l'hectolitre.
Les cerneaux se payaient 66 et 67 fr. les 50 kilos.
Le cossage 1 fr. l'hectolitre.

Souillac
Accident du travail. — Le sieur Bédet, charretier au service de M. Prévot fils, qui transportait des sacs de blé à l'aide d'un diable à la gare de marchandise, passa un pied dans le vide entre le quai et son véhicule, glissa dans cet espace et se fit des contusions qui nécessiteront un long repos.

St-Germain
Foire. — Favorisée d'un beau temps la foire de St-Germain a été fort belle; les transactions se sont effectuées nombreuses et à des prix très rémunérateurs à tous les divers foirails.
Cours pratiqués :
Bœufs de boucherie, de 36 à 38 fr. les 50 kilos; attelages, de 700 à 800 fr. la paire; bouvillons, de 300 à 450 fr. la paire; veaux, 1 fr. le kilo.
Brebis avec agneaux ou prêtes à mettre bas, de 30 à 45 fr. pièce; moutons de boucherie, de 0,70 à 0,75 le kilo; antenaies, de 25 à 30 fr. pièce.
Porcelets d'élevage, de 35 à 40 francs pièce, porcs de charcuterie, de 65 à 70 fr. les 50 kilos.

Volaille de 0,65 à 0,70 le demi-kilo; œufs, 1 fr. la douzaine; gibier en petite quantité et valant : lièvres, de 4 à 6 fr. pièce; perdreaux, 2 francs pièce; grives, 0,50 pièce.
En somme belle et bonne foire; aussi les marchands étalagistes et débitants divers paraissent-ils fort satisfaits du bon résultat de la journée.

Caveirac (Gard) 20 oct. 06. Des douleurs d'estomac, une constipation opiniâtre, des cauchemars, des vomissements bilieux me tourmentaient depuis longtemps. Alors qu'aucun remède n'avait réussi les Pilules Suisses m'ont guéri. V. Roux. (Sig. lég.)

ACCOUCHEMENT



Et si, souffrant comme Madame Ponchant, vous voulez vous bien porter et être de beaux enfants, vous connaissez le remède,

l'EMULSION SCOTT
dont la formule et la préparation sont parfaites. Exiger toujours bien le flacon avec la marque : "le Pêcheur et la morue". Prix unique en toutes pharmacies; 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi. Rendez-vous compte de son agréable savoir et de sa grande digestibilité en commençant d'abord par un simple échantillon que nous vous enverrons franco contre 0,50 timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Homère, PARIS.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL
Promotions
Notre sympathique commissaire de police, M. Hugon, est nommé en avancement à St-Junien (Hte-Vienne) il est remplacé à Fumel, ainsi que nous l'avons annoncé il y a quelques jours, par M. Boulet qui a pris, depuis lundi matin, possession de son poste.
Nous souhaitons la bienvenue à M. Boulet mais nous adressons à M. Hugon, avec le regret que provoquera son départ parmi ses nombreux amis de Fumel, nos sincères félicitations pour l'avancement mérité qu'il obtient.
LA RÉD.

Chronique agricole

L'ADMISSION TEMPORAIRE DU BLÉ

La Société pour la défense du Commerce et de l'Industrie de Marseille a émis dans sa dernière séance le vœu suivant, qui a été aussitôt adressé aux pouvoirs publics :
« Considérant quela hausse actuelle des blés et farines a un caractère mondial, qu'elle résulte de la réduction de récolte des principaux pays producteurs et que le commerce des blés et farines est le premier à en souffrir ;

« Considérant que, loin de favoriser la hausse, le régime de l'admission temporaire même avec les déplorables entraves apportées par la dernière loi à la création et à la décharge des acquis, est encore le meilleur moyen pour que le droit de 7 francs protecteur des propriétaires agriculteurs, ne vienne pas empêcher l'entrée et par conséquent la concurrence des prix du blé étranger ;

« Considérant que la suppression des sorties de farines, outre qu'elle causerait l'arrêt des usines et le chômage de leurs ouvriers, aurait encore pour effet immédiat la suppression des entrées de blés étrangers et par conséquent une nouvelle hausse du blé français qui, par ce fait, se trouverait de nouveau protégé par l'intégrité du droit de Douane contre toute concurrence de blé étranger » ;
« Considérant que l'admission temporaire permet à l'industrie française de travailler en quelque sorte aux frais de la consommation étrangère puisqu'elle lui permet de transformer et de réexporter en farine du blé étranger que le droit de Douane empêche d'être utilisé pour la consommation française ;

« Considérant qu'en conséquence l'intérêt du commerce et de l'industrie aussi bien que de la population qui souffre de la hausse du pain cher est que l'admission temporaire ne subisse pas de restriction : Emet le vœu : « Que rien ne soit changé au régime actuel de l'admission temporaire des blés en France. »

Nous ne nous contenterons pas de souscrire au vœu émis par la Société pour la Défense du Commerce et de l'Industrie de Marseille. Le maintien du régime actuel de l'admission temporaire est en effet insuffisant, parce qu'il est insuffisamment libéral. C'est l'extension de ce régime que réclamait juste titre la plupart des Chambres syndicales des grains et farines et de la meunerie, et elles y sont pleinement autorisées par ce fait que nous ne sommes pas les réexportations de farines se font au grand bénéfice de notre industrie nationale, mais qu'elles n'amourent rien nos ressources, puisque, répétons-le une fois de

plus, on ne peut réexporter qu'une quantité équivalente à celle des blés importés et travaillés en France

Bulletin Financier

Paris, 25 novembre
Le mouvement de reprise qui s'est manifesté samedi sur le marché de New-York a sa répercussion ici. Le début de la séance d'aujourd'hui est très animé, le Rio-Tinto et les fonds russes s'inscrivent en hausse notable entraînant à leur suite le reste de la cote. Une heure avant la clôture le marché est devenu complètement inactif, on n'en conserve pas moins le cours acquis. Le Rio-Tinto fait 1679 contre 1641 samedi.
La Rente française est calme à 95,05. Les fonds russes en sérieux progrès terminent : le 5 0/0 nouveau à 92,25; le 3 0/0 1891 à 65,80; le 1896 à 64,50 et le Consolidé à 78,55.
L'Extérieure espagnole cote 92,47; l'Italien 103,05, le Portugais 60,05, le Serbe 79,80 et le Turc 92,40.
Les Etablissements de Crédit sont très bien tenus; la Banque de Paris à 1592; le Crédit Foncier à 674; le Crédit Lyonnais à 1158 et la Société Générale à 660.
Dans le groupe des chemins français, les transactions sont peu actives, les cours ne varient pas.
Sur le marché en Banque, l'action Chenard et Walcker est demandée à 477 fr.

La meilleure preuve est celle qu'on peut vérifier soi-même
« A l'œuvre, on connaît l'artisan », dit le vieux proverbe et la seule preuve qui soit de nature à satisfaire la population de Cahors est celle qu'elle a sous les yeux.
M. F. Aussel, rue Nationale, à Cahors, nous dit :
« Depuis plus d'un an je me plaignais à chaque instant des reins. J'avais d'abord eu une maladie d'estomac et par la suite il m'était resté de telles douleurs que tout le dos me faisait mal. Je souffrais sans interruption, soit au lit, soit debout, soit assis, car dès que je voulais faire un mouvement un peu brusque, j'étais immédiatement arrêté par une violente douleur au niveau des reins. J'étais constipé; mes urines étaient abondantes, la nuit j'étais obligé de me lever plusieurs fois et j'avais dû interrompre mon travail pendant plusieurs mois. On m'avait conseillé des frictions, on m'avait fait appliquer des emplâtres et des cataplasmes sur les points douloureux, mais tout avait été inutile quand je commençai à me traiter moi-même avec les Pilules Foster, pour les Reins, vendues à la Pharmacie Orliac à Cahors. Je fus tout heureux des les premiers jours de me sentir déjà bien soulagé; j'étais plus fort, plus souple, mes douleurs étaient moins fortes et moins fréquentes, je reposai mieux la nuit. Au bout de deux semaines, après avoir pris seulement deux boîtes de ce précieux remède j'étais enfin complètement guéri. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »
Le mal de dos indique la présence d'un excès d'acide urique dans le corps. C'est un poison qui occasionne les affections urinaires car l'acide urique non seulement engorge les reins mais encore obstrue les canaux qui vont des reins à la vessie. L'acide urique est la cause principale de la cystite, du rétrécissement, de l'albuminurie, etc. Les pilules Foster pour les Reins dissolvent cet acide urique et aident les reins à l'éliminer du corps de façon naturelle.
Si vous ne voulez pas être désappointé, assurez-vous que ce sont bien les Pilules Foster pour les Reins qui vous sont délivrées. Surtout, méfiez-vous des imitations d'un aspect et d'un nom plus ou moins approchant, car vous n'auriez plus le résultat voulu. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3,50 la boîte ou de 10 francs les 6 boîtes, ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. J. O. 7.

FORCE VIRILE
retrouvé à l'échelle par les médecins spécialistes les plus renommés.
Affections nerveuses, vices urinaires, écoulements et autres maladies. Consultations : Mardi, Jeudi, Samedi, de 4 à 6 heures.

CONSONNATEURS!!

La dénomination BYRRH n'est pas une expression générique comme celle de l'absinthe ou du vermouth. C'est une marque déposée et par conséquent une propriété garantie par la loi et désignant un produit particulier. Il n'existe pas deux sortes de BYRRH. Il n'y en a qu'une seule fabriquée par une maison unique, la Maison VIOLET FRÈRES, à THUIR (Pyrénées-Orientales). Le consommateur qui demande un verre de BYRRH a donc le droit d'exiger qu'on lui serve du vrai BYRRH, et non des produits d'imitation débités sous un nom usurpé.

Bibliographie

Comment se renseigner sur la Loi de deux ans ?

L'Almanach du Drapeau (Annuaire des Forces de terre et de mer de la République) que reçoivent tous les ans en hommage le Président de la République, les principales autorités militaires et maritimes, et auquel l'Académie Française a décerné une de ses plus hautes récompenses, vient de paraître avec des matières entièrement renouvelées et mises à jour, d'un exceptionnel intérêt. Cette merveilleuse petite encyclopédie embrasse toute la vie militaire depuis les données pratiques accumulées dans le Mémento des connaissances militaires et maritimes jusqu'aux articles d'actualité saisissants : Les dirigeables militaires. La géographie militaire, sans fil, le Maroc, le Japon, l'Amérique, etc. Les jeunes gens de futurs contingents et leurs familles apprécieront surtout d'y trouver en précis de la Loi de deux ans expliquée. Le volume débute par 106 biographies et portraits des femmes les plus célèbres qui ont joué un rôle dans notre Histoire, puis viennent des articles sensationnels signés de Henry Houshaye, de l'Académie française, Paul Doumer, ancien président de la Chambre, Charles Humbert, député de la Meuse, A. Gervais, député de Paris, Pierre Baudin, ancien ministre, Georges Duruy, professeur à l'École polytechnique, etc. L'emploi des troupes et les tableaux explicatifs des 257 catégories d'emplois réservés aux anciens militaires ont trouvé place dans les 500 pages de ce livre unique publié par Hachette et Co. illustré de plus de 1.700 figures, 1 fr. 50, broché, cartonné, 2 fr. Edition complète contenant en 100 pages tous les noms, grades, croix et affectations des 60.000 officiers de l'armée : 3 fr. 75.

L'intérêt de cette publication s'accroît de nombreuses primes et d'une dotation de 1.200 francs pour un enfant de sous-officier et de 10.000 francs de prix répartis en 12 concours.

52, rue St-Georges, Paris, IX^e.

PUBLICATIONS DE FAMILLE

LA POUPEE MODELE

Revue des petites filles, illustré de 200 gravures dans le texte.

Paraissant le 15 de chaque mois.

Un an, Paris, 7 fr.; Seine, 8 fr.; départements, 9 fr.; Union postale, 11 fr.

Vingt-quatre pages de texte par numéro.

Religion. — Morale. — Education. — Instruction. — Récréation. — Petits travaux et ouvrages. — Patrons pour poupées. — Etoges imprimés.

Cartonnages colorés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Surprises. — Concours. — Musique.

Abonnements à partir du 15 de chaque mois.

Le Censeur politique et littéraire

J. ERNEST-CHARLES, Directeur. Sommaire du 23 novembre 1907.

La lutte contre les Trusts aux Etats-Unis. L'action légale et l'action révolutionnaire, par Maurice Alfassa.

L'Eternelle question d'Alsace. — II Les solutions pacifiques, par Georges Parmentier.

Pour l'Enseignement secondaire, par André Fontaine.

En Russie. Ossip Pergament, par E. Sémonoff.

« Amour et Maternité », par Harlor.

La Vie Littéraire. — Mémoires de Sarah Bernhardt, par J. Ernest-Charles.

Poème. — Résignation, par Hélène Picart.

Le Théâtre. — Le « Samson » de M. Bernstein par Emile Maulde.

Revue des Revues. — Le Problème colonial en Angleterre.

Carnet du « Censeur ». — Le « Réveil Wallon ». — Les Etudiants en Allemagne. — De quelques bienfaits des inondations, par Charles Brun. — Publiés et critique littéraire (suite). — Les derniers Nonces à Paris.

Tous les samedis. — Le numéro : 0 fr. 25.

Abonnements : France, un an 10 fr.; étranger 12 fr. 50. Abonnements d'essai de trois mois : 3 francs.

Administration : 155, rue Saint-Honoré, 155, Paris.

LA VIE HEUREUSE

La cigarette sied-elle aux femmes ? Eprenez-vous, messieurs, une femme qui travaille ? Grave problème, enquête humoristique : La Vie Heureuse, qui se plait aux contrastes, publie aujourd'hui, avec des réponses spirituelles, joyeuses ou mélancoliques à ces questions d'ordres différents, d'admirables images des grandes chasses à courre suivies par la duchesse d'Uzès, la comtesse de La Rocheffoucauld, Mme Jacques Delapalme, le comte de Songeons, le marquis de Cornulier, le marquis de Chambray, le baron de Dorlodot, etc., etc ; le ravissant portrait de Mlle Provost dont les débuts à la Comédie-Française ont été si remarquables ; les impressions de Mlle Miropolsky, une nouvelle avocate ; le voyage à Casablanca des infirmières de la Croix-Rouge conduites par Mme Fentoul ; les exploits d'une jeune exploratrice chez les sauvages de l'Annam ; les plus jolis objets d'art exposés au Salon d'automne ; le compte rendu des récents mariages mondains et des derniers succès au théâtre ; un charmant conte illustré par le dessinateur de génie qu'est Arthur Rackham ; quelques-unes de ces lettres de la reine Victoria dont la publication suscite une si vive curiosité ; le tableau reposant et divin de l'existence paisible des Bernardines dans le

couvent où elles cultivent la terre à l'exemple des Chartreux... la Vie Heureuse émeut, amuse, fait sourire, fait penser...

VIENT DE PARAITRE :
LE LIVRE que tout Français doit avoir
SUR SA TABLE :
L'ALMANACH HACHETTE
Prix 1 fr. 50 Pour 1908 Prix 1 fr. 50
Entièrement renouvelé

Vient de paraître
A la Librairie DELSAUD
91 Rue de la Mairie, Cahors
LE GRAND ANNUAIRE DU LOT pour 1908
Illustré de plus de 500 gravures
CONTENANT
Les Prévisions du Temps par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme)
Le tableau des distances
Horaires et Tarifs des Chemins de fer
Liste et dates des **FRAIRIES OU FÊTES LOCALES** DU DÉPARTEMENT DU LOT
ETC... ETC...
Le propriétaire gérant : A. COUÉSANT

Emplois

On demande des concierges, des gardiens, des garde-chasses, chefs de culture, cochers, jardiniers, gérants, garçons magasins, bureau, livreurs, lingères, caissières, gouvernantes, dame compagnie. **TAIGNY**, rue d'Ulm, 34, seule maison de confiance, Paris, 27 ans à la même adresse.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

HAUSSE DES VALEURS FINANCIÈRES

Renseignements précis. — Le premier gratuit.
Société d'Etudes. — 30, Rue Le Pelletier, PARIS

Dernier tirage irrévocable

POCHETTE NATIONALE

CONSORTIUM des Loteries de Bienfaisance
Autorisé par Arrêté Ministériel du 19 février 1907
SOIXANTE-DEUX GROS LOTS :
500.000 f.
400.000 f.
300.000 f.
200.000 f. — **150.000** f.
3 de 100.000 — 3 de 50.000 — 4 de 25.000 — 4 de 20.000
10 de 10.000, 27 de 5.000, 16 de 2.500 et 14651 lots de 1.000, 500, 100 fr., etc.

AVIS IMPORTANT : La Pochette Nationale qui contient 5 billets de loterie UN franc, est vendue 5 fr. dans toute la France chez les banquiers, changeurs, juristes, libraires, etc. Pour recevoir directement, envoyer mandat-poste de 5 fr. 00 à M. Reynaud, administrateur de la Pochette Nationale, 3, rue Eugene-Mercier, Paris. **31 DÉCEMBRE PROCHAIN** Il faut en profiter et ne pas attendre !

31 Décembre 1907

En vente partout, la

POCHETTE-SURPRISE

Contenant 3 billets de Loteries à un franc
Autorisés par arrêtés ministériels
et des

PRIMES EN NATURE

Offertes par les Commerçants et Industriels Français.

Les avantages de la POCHETTE-SURPRISE sont absolument exceptionnels, car chaque Pochette contient (indépendamment des 3 billets de principales Loteries nationales) une surprise d'objets mobiliers, bijoux, obligations, valeurs à lots, montres, pièces d'orfèvrerie, jouets, bons-chèques, etc., peut être utilisée dans toute la France. C'est donc, pour l'acheteur, un double avantage, puisqu'il a la certitude de trouver, dans chaque Pochette, un cadeau dont le prix atteint parfois 500 francs, et qui reçoit encore 3 billets des Loteries donnant les lots les plus importants : 500.000 fr., 400.000 fr., 300.000 fr., 250.000 fr., etc.

La combinaison de la POCHETTE-SURPRISE ne sera pas renouvelée, elle est vendue partout où elle est affichée, il ne faut donc pas attendre, si l'on veut profiter des chances multiples qu'elle offre à tous.

On trouve la Pochette-Surprise, vendue 3 fr., chez les Banquiers, Changeurs, Juristes, Libraires, etc. Pour recevoir directement, envoyer bon-poste de 3 fr. 20 à M. l'Administrateur de la Pochette-Surprise, 86, rue de Rivoli, Paris. Lettre recommandée 3 fr. 50. Etranger 3 fr. 50, recommandée 3 fr. 75.

LES PRIMES SONT DÉLIVRÉES IMMÉDIATEMENT

(SERVICE D'HIVER 1907-1908)

De Paris à Toulouse par Cahors				De Toulouse à Paris par Cahors				De Cahors à Libos										
739	5 (1)	121	23 (3)	35	1125	42 (4)	16 (2)	1140-1128	1132 (*)	4	122	1136	700	De Cahors à Libos				
OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	(3 ^e cl.)				
PARIS (Orsay) dép.	10 15	7	8 30	10 51s.	—	TOULOUSE d.	1 48s.	3 18s.	5 45s.	8 45s.	11 37s.	9 16m.	5 45m.	CAHORS. — dép.	6 12	7 28	12 48	6 52
PARIS (Aust.) dép.	10 24	7 9s.	8 45s.	11 4	—	MONTAUBAN d.	1 49	4 32	7 55	9 34	12 27m.	10 53	7 15	Mérencès	6 26	7 50	1 2	7 7
LIMOGES arrivée	4 27m.	12 53m.	2 45	8 58	—	Caussade	4 1	5 20	8 36	9 57	—	11 33	7 56	Donelle (Arrêt)	6 30	—	1 6	7 11
LIMOGES départ	4 36	12 59	2 53	9 28	—	Labenque	—	6 9	9 17	—	—	12 13s.	8 38	Parnac	6 37	8 9	1 13	7 20
BRIVE arrivée	6 20	2 28	4 34	12 23m.	—	Cieurac	—	6 19	9 26	—	—	12 22	8 47	Gastellfranc	6 56	8 46	1 31	7 43
BRIVE départ	6 45	2 41	4 50	1 12	—	Sept-Ponts	—	6 33	9 38	—	—	12 34	8 59	Prayssac (Arrêt)	6 59	—	1 34	7 46
Gignac-Cressensac	7 21	—	1 47	7 53	—	CAHORS. — arr.	2 45	4 38	6 42	9 46s.	10 35	1 23	9 7	Puy-l'Évêque	7 8	9 11	1 42	7 53
SOULLAC arr.	7 40	—	5 25	8 13	—	CAHORS. — dép.	2 49	4 50	7 19	15 47m.	10 40	1 27	12 42	Duravel	7 15	9 25	1 49	8 6
SOULLAC départ	7 45	—	5 28	8 28	—	Espère	—	7 19	6 1	—	—	—	—	Soturac-Touzac	7 23	9 37	1 57	8 14
CAZOULES	7 53	—	2 18	8 37	—	St-Denis-Catus	—	7 33	6 17	—	—	—	—	Fumel	7 33	10 2	2 6	8 27
Lamothe-Fénelon	8 9	—	2 34	8 53	—	Thédirac-Peyrilh	—	7 47	6 33	—	—	—	—	LIBOS	7 39	10 9	2 12	8 33
Nozac	8 19	—	2 44	9 5	—	Dégagnac	—	7 56	6 42	—	—	—	—	PARIS (Orsay)	10 55	—	4 45m.	8 43
GOURDON	8 31	8 8	2 50	9 17	—	Saint-Clair	—	8 6	6 53	—	—	—	—	De Libos à Cahors				
Saint-Clair	8 40	—	3 5	9 27	—	GOURDON	—	8 21	7 19	11 22	—	—	—	PARIS (Orsay)	7 50s.	10 51s.	7 20	—
Dégagnac	8 51	—	3 16	9 39	—	Nozac	—	8 30	7 29	—	—	—	—	LIBOS	7 25	3 17	9 9	—
Thédirac-Peyrilh	9 2	—	3 27	9 51	—	Lamothe-Fénelon	—	8 39	7 29	—	—	—	—	Fumel	7 34	3 24	9 16	—
Saint-Denis-Catus	9 13	—	3 38	10 2	—	CAZOULES	—	8 53	7 44	—	—	—	—	Soturac-Touzac	7 44	3 34	9 25	—
Espère	9 22	—	3 47	10 12	—	SOULLAC a.	3 47	5 52	9 1	7 52	11 43	—	—	Duravel	7 51	3 41	9 32	—
CAHORS (arrivée)	9 32	8 47	4 11	10 23	—	Gignac-Cressensac	3 48	5 56	9 7	8 3	11 46	—	—	Puy-l'Évêque	7 53	3 48	9 39	—
CAHORS (départ)	9 41	8 53	4 15	10 31	—	BRIVE	—	—	9 16	9 6	12 22m.	2 58	—	Prayssac (Arrêt)	8 5	3 55	9 46	—
Sept-Ponts	9 51	—	4 7	11 7	—	PARIS (A.) arr.	4 23	6 31	10 7	7 6	—	—	—	Gastellfranc	8 10	4 4	9 51	—
Cieurac	10 5	—	4 18	11 12	—	PARIS (O.) arr.	4 27	6 36	—	—	—	—	—	Luzège	8 21	4 10	10 1	—
Labenque	10 12	—	4 34	11 24	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Parnac	8 30	4 18	10 9	—
Caussade	10 45	9 35	4 42	11 37	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Donelle (Arrêt)	8 35	4 23	10 14	—
MONTAUBAN arr.	11 19	10 2	4 51	11 49	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Mérencès	8 40	4 28	10 19	—
TOULOUSE arr.	12 13	10 49s.	5 5	12 51	—	—	—	—	—	—	—	—	—	CAHORS. — Arr.	8 52	4 40s.	10 31	—

De Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac... De Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris... De St-Denis-près-Martel au Buisson... De Buisson à St-Denis-près-Martel... De Toulouse à Capdenac, Brive et Paris... De Paris à Brive, Capdenac et Toulouse... De Cahors à Capdenac... De Capdenac à Cahors... De Sarlat à Gourdon... De Gourdon à Sarlat.